

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 4 septembre 2009 à 20 heures

Date de Convocation : 27 août 2009	Nombre de Membres en exercice : 15
Date d’Affichage : 27 août 2009	Nombre de présents : 12
	Nombre de votants : 15

L’an deux mil neuf, le vendredi 4 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : MM. François BOBO, Jean FLAMANT, Mme Anne PERDU, MM. Bernard CORDELETTE, Didier LEMEE, Emmanuel FONTAINE, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, MM. Christophe GOSSEAU, Yann MARTIN, Mme Suzanne GERNON, M. Avelino GOMES, Mme Carine KOWALSKI, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :	M. Guy PERNAUT	par	Mme Anne PERDU
	M. Maurice BOITELLE	par	M. Jean FLAMANT
	Mme Françoise ARMANI	par	M. Didier LEMEE

Il est procédé à l’élection de secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Mme Anne PERDU, à l’unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu’elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 25 juin 2009.
- 2) Nouveau loyer PALULOS du logement rue du Moutier.
- 3) SIDEN-SIAN :
 - Approbation de l’adhésion des Communes de Cuisy-en-Almont et Tartiers pour la compétence « eau potable et industrielle ».
 - Rapport d’activité 2008.
- 4) Maison de Proximité :
 - Autoriser M. Le Maire à signer la convention avec le RAM (Relais d’Assistants Maternelles).
 - Bilan d’activité.
- 5) Réflexion du CAUE 02 (Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement de l’Aisne) sur l’amélioration du cadre de vie communal.
- 6) USEDA :
 - Approbation de la modification des statuts concernant :
 - Compétence enfouissement des réseaux téléphoniques étendue et rendue obligatoire.
 - Compétence « Communication électronique ».
 - Aménagement des réseau électrique, éclairage public et réseau téléphonique autour de la Mairie.
- 7) Approbation de la proposition de l’ONF pour la régie « bois façonnés ».
- 8) Location de la carrière de Bernagousse et de l’ancienne infirmerie à l’Association SEMPER-FI.
- 9) Bilan des travaux en cours.
- 10) Voirie
- 11) Questions diverses.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2009

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2009.

1 – Monsieur le Maire informe que Mme ARMANI souhaite apporter la même précision faite lors du précédent conseil et non notifiée sur le procès-verbal : à savoir que « **lors du conseil du 15 mai dernier, au Point 4 – Concessions Cimetière, elle était favorable à un coût de concession d’une alvéole identique à celui d’une concession de tombe** ».

2 – Mme KOWALSKI souhaite également que soit précisé qu'elle est à l'origine de l'information concernant la création possible d'une **équipe de CRITERIUM en 2010, Point 9 - du CM du 25-06-2009.**

3- De même, son intervention en fin de séance n'a pas été notifiée concernant sa **demande de réfection du trottoir le long des écoles rue du marais**, impraticable par temps de pluie surtout avec des poussettes.

A ce propos, Monsieur le Maire évoque le coût élevé d'enrobé à froid, dû surtout au coût du transport. MM GOSSEAU et LEMEE demandent si une solution en interne pour le transport peut être envisagée sachant que le prix d'achat de 15 tonnes d'enrobé serait de l'ordre de 80 €.

Il faut également attendre les travaux de réfection prévus par la DDE d'ici quelques jours dans la rue du marais et place de la mairie. A suivre...

4- M. FONTAINE souhaite que soit reformulée la décision prise au **Point 8 – Forfait Tables et Bancs**, à savoir que le Conseil Municipal a voté à l'**UNANIMITE pour une LOCATION GRACIEUSE des bancs et tables, UNIQUEMENT aux habitants de la Commune, sous couvert d'une CAUTION de 100 € utilisée en cas de dégradations.**

Plus d'autre remarque n'étant faite, il est procédé à l'approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Monsieur le Maire sollicite des membres présents, la possibilité de rajouter un Point « VOIRIE DEPARTEMENTALE – Délibération » à l'ordre du jour.

2/ NOUVEAU LOYER PALULOS DU LOGEMENT RUE DU MOUTIER

A la suite de certaines interrogations de plusieurs membres du conseil en cours de séance, Monsieur le Maire expose les faits suivants :

« Contrairement à ce qui avait été évoqué précédemment, la Commune ne peut pas annuler la convention « PRIME A L'AMELIORATION DES LOGEMENTS A USAGE LOCATIF A FINALITE SOCIALE – PALULOS » conclue sous condition avec l'Etat dans le cadre de travaux d'amélioration du logement situé rue du Moutier, permettant ainsi l'obtention de subventions (CDDL - PALULOS - PAP/RTE) soit 5 100.00 € de CDDL et PALULOS et partie de 11 000.00 € de PAP/RTE avec le Cabinet Médical puisque les dossiers n'avaient pas été scindés. Un prêt global de 97 102.00 € au taux de 3.93 % pour les travaux de rénovation de la Mairie, le site cinéraire, le Cabinet Médical et le Logement avait été contracté à la Caisse d'Epargne pour une durée de 12 ans. »

La Commune ayant bénéficié de ces conditions avantageuses, elle ne peut pas dénoncer la convention et est même dans l'obligation d'appliquer aux locataires actuels un loyer modéré plafonné suivant les conditions précises de la convention PALULOS. Pour le logement de la rue du Moutier, devenu par conventionnement « logement social », le loyer doit être au maximum de 459,42 € (dont 20.00 € pour le garage) au lieu de 544,82 € actuellement.

Mme PERDU et M. FONTAINE demandent si il y a une notion de délai minimum d'application de ladite convention et donc de location du logement à un coût modéré.

Monsieur le Maire insiste sur le côté obligatoire et non négociable de ce conventionnement. Il vérifiera néanmoins la durée d'application de ce conventionnement.

« La convention expirera le 30 juin 2019. Elle sera renouvelée par tacite reconduction par périodes triennales. Elle peut être résiliée par chacune des parties. La résiliation prendra effet au terme de la convention initiale ou au terme de chaque période de renouvellement. La résiliation à l'initiative de l'une des parties sera notifiée au cocontractant au moins six mois avant la date d'expiration. »

Le logement étant occupé au moment des travaux de réhabilitation, les locataires bénéficient du loyer révisé même s'ils ne remplissent pas les conditions pour un loyer social. »

APPROUVÉ à 14 voix, CONTRE 1 voix
(M. CORDELETTE trouvant que
les conditions de location ne rentrent pas dans le cadre légal)

A l'interrogation de Mme KOWALSKI, Monsieur le Maire réaffirme que le devenir du Cabinet Médical est toujours d'actualité mais n'en dira pas plus pour l'instant.

3/ SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire invite ses collègues à approuver comme à l'habitude l'adhésion au Syndicat SIDEN-SIAN de 2 nouvelles communes de Cuisy-en-Almont et de Tartiers pour la compétence « eau potable et industrielle ».

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Il évoque rapidement l'existence d'un rapport d'activité 2008 transmis par ce syndicat et qu'il tient à la disposition de chacun en mairie.

4/ MAISON de PROXIMITE

Monsieur le Maire évoque le travail de Mme ARMANI et la mise en place d'un certain nombre de permanences de différents organismes. Cependant, peu de personnes se rendent aux permanences. Afin de ne pas monopoliser les moyens de ces associations pour peu, voire pas de contacts, il est convenu que ces rencontres se feront sur rendez-vous pris auparavant en Mairie.

Par ailleurs, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Folembroy ayant répondu positivement à la sollicitation de la Commune d'organiser des permanences, il convient d'autoriser le Maire de signer une convention entre les deux collectivités.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Monsieur BOBO informe de l'initiative de Mme ARMANI qui a souhaité faire distribuer à une trentaine de jeunes de la Commune une pochette contenant un certain nombre d'informations du Centre d'Information Jeunesse (risques du tabac, alcool, SIDA, ...).

5/ REFLEXION DU CAUE 02 (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L' AISNE) SUR AMELIORATION DU CADRE DE VIE COMMUNALE

Dans le cadre de l'étude paysagée rendue obligatoire afin d'entamer une réflexion approfondie et globale sur l'ensemble du village avant tous travaux de restructuration, ainsi éligibles à certaines subventions, Monsieur le maire a sollicité le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aisne pour une « pré-étude » de la Commune à titre gratuit.

Cette étude du CAUE pourrait déjà donner une orientation générale et amorcer une réflexion de l'ensemble de l'Equipe Municipale. A cet effet, Monsieur le Maire invite tous les membres du Conseil qui le souhaitent au rendez-vous restant à fixer avec la personne du CAUE qui rendra compte de son état des lieux. Deux dates ayant été proposées à l'ensemble du Conseil, il a été retenu par la majorité des membres présents celle du vendredi 6 novembre à 10 h 00.

M. CORDELETTE ne sachant pas si il sera disponible ce jour là, Monsieur le Maire souhaite lui rappeler que le rôle des élus n'est pas uniquement de siéger en séance de Conseil, mais qu'ils ont aussi d'autres missions et obligations à remplir : assister à des réunions de réflexion ou de représentativité en fait partie.

M. CORDELETTE répond que dans ces conditions, il ne sera pas présent.

6/ USEDA

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les modifications des Statuts de l'USEDA concernant :

- la compétence enfouissement des réseaux téléphonique étendue et rendue obligatoire ;
- la compétence « Communication électronique »

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Monsieur le Maire poursuit en informant qu'il a reçu le devis de l'USEDA concernant l'enfouissement des lignes aériennes du centre du village (Place de la mairie et Rue du Marais – Rue de la gare jusqu'à hauteur des écoles) ; il tient en mairie le présent document à la disposition des Elus :

COUT total HT	=	189 574 €
Participation USEDA	=	134 656 € (de subvention)
Participation COMMUNE	=	54 918 €

Ce projet est encore à l'état de réflexion et doit de toute façon être intégré également dans l'étude paysagée et s'inscrire dans les possibilités budgétaires de la Commune.

7/ APPROBATION de la PROPOSITION de l'ONF pour la REGIE « BOIS FACONNES »

Monsieur le Maire fait état des propositions de l'ONF de mettre en vente aux enchères le façonnage des bois toutes espèces confondues sur les parcelles 5 – 11 – 12 – 13 – 28 à BERNAGOUSSE, pour une valeur estimée de base de 3 176 € (évaluation reçue le samedi 5 septembre en mairie) - vient également s'ajouter le produit de l'affouage communal -.

Le coût de la prestation de l'ONF de préparation des coupes, de mise en vente et d'encadrement de l'abattage et de l'enlèvement des grumes est de 1 500 €

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

8/ LOCATION de la CARRIERE de BERNAGOUSSE et de l'ANCIENNE INFIRMERIE à l'ASSOCIATION SEMPER-FI.

Monsieur le Maire a reçu de l'Association SEMPER-FI un projet de contrat qu'il doit étudier attentivement et qu'il souhaite soumettre aux membres de la Commission des Biens Communaux ; rendez-vous en mairie le mardi 15 septembre à 20 h 00.

D'autre part, Monsieur le Maire soumet à l'avis des Conseillers la demande supplémentaire de l'Association SEMPER-FI de louer également les locaux de l'infirmerie ; l'Association s'engageant à respecter le site et même à y ériger un symbole en mémoire des souffrances et des soldats tombés en ce lieu.

Beaucoup des membres du Conseil réagissent en évoquant que c'est surtout un lieu de souvenir où se trouve des corps ensevelis. Dans l'esprit des plus anciens, mais aussi de la plupart des Barisiens, ce lieu ne peut en aucun cas servir pour abriter les activités d'une quelconque association.

La location de l'infirmerie n'est donc pas retenue.

APPROUVÉ à 14 voix, 1 Abstention

(M. le Maire qui, au-delà du respect de ce site, souhaite le valoriser.)

9/ BILAN des TRAVAUX en COURS

Monsieur le Maire détaille l'avancement des travaux :

- Ecole maternelle : - Terminés dans les temps - Concertation et travail efficaces de la part des entreprises, Présence au quotidien de M. FLAMANT - Travaux de peinture extérieure réalisés bénévolement par MM. GOSSEAU et LEMEE
- 4^{ème} classe : - Installée pendant l'été - Opérationnelle à la rentrée
- Cimetière : - Toujours en cours - réalisation du pavement - fin des travaux prévue fin septembre dans la mesure des possibilités de l'entreprise MUSIAL - pas de litiges à déplorer.
- Place de la mairie : - Réfection du bout de la place et de la marche détériorée, réalisée par MM. FLAMANT et GOMES

Mme KOWALSKI propose que les conseillers soient prévenus des travaux envisagés afin que les autres conseillers puissent également répondre aux sollicitations dans la mesure de leurs possibilités.

10/ VOIRIE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les limites d'agglomération de la Commune sont modifiées comme suit :

RD 53 côté AMIGNY-ROUY ancien PR 18+427 nouveau PR 18+630

RD 534 côté SAINT-GOBAIN ancien PR 0+722 nouveau PR 0+782

BONNE NOTE est PRISE

Monsieur le Maire fait savoir que la DDE n'a pas donné son accord pour l'installation de 2 panneaux STOP rue de la Gare prévus pour casser la vitesse de certains conducteurs. Suite à des études et expériences antérieures, la DDE estime que l'effet escompté n'est pas si important au regard du nombre d'accidents dus au refus de priorité.

Elle propose dans un premier temps d'installer dans la commune 4 radars comptabilisant le passage des véhicules et relevant leur vitesse. Les 4 voies d'accès sont à définir.

BONNE NOTE est PRISE

11/ QUESTIONS DIVERSES

BIBLIOTHEQUE :

Du fait du départ de M.MASSET, les séances d'échecs du mardi soir n'auront plus lieu. Néanmoins pour permettre un accès régulier et facile aux livres de la Bibliothèque par les enfants scolarisés, les enseignants et les bénévoles de la Bibliothèque ont convenu que chaque enseignante mènerait régulièrement les enfants pendant le temps scolaire suivant un calendrier établi.

Du fait du caractère général et obligatoire et afin de ne pas pénaliser les familles ayant plusieurs enfants scolarisés, il est convenu d'un tarif d'abonnement annuel pour les scolaires à 1 € par enfant.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

→ Monsieur le Maire transmet un message de la part de Mme LEPAGE qui souhaite préciser « que les employés communaux sont sous la seule responsabilité du Maire et des Adjoints ».

→ La Commune d'AMIGNY-ROUY sollicite de pouvoir utiliser le dimanche le stade de football de la Commune pendant la réfection du leur, soit du 27 décembre au 21 février.

APPROUVÉ à l'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Mme KOWALSKI trouve qu'il faudrait demander un dédommagement financier pour les charges afférentes.

→ l'ERDF envisage l'enfouissement de la ligne Moyenne tension HT1 (du Crottoir au Rond d'Orléans) en passant par un certain nombre de rue de la Commune (rue des dames, du marais, du Bloc, de la Ville, du Rond d'Orléans). Les travaux seraient prévus courant 1^{er} semestre 2010.

→ Un certain nombre d'élus de la rue de la Vallée Lange évoquent un problème de vitesse excessive de la part d'habitants de la même rue. Le maire et certains de ces élus prendront contact avec les personnes incriminées.

→ M. FONTAINE renouvelle sa demande de nettoyage des bordures forestières et de certains chemins qui doit être effectué par l'ONF.

→ Monsieur le Maire invite les conseillers à lui faire part de leurs observations sur la gestion de la commune depuis son entrée en fonction.

AUCUNE OBSERVATION n'est FORMULEE malgré l'INSISTANCE de Monsieur le MAIRE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

→→ Prochaine réunion de conseil prévue le mardi 27 OCTOBRE 2009 à 20 h 00 ←←

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,

Guy PERNAUT,
Pouvoir à Anne PERDU

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Maurice BOITELLE,
Pouvoir à Jean FLAMANT

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,

Yann MARTIN,

Suzanne GERONON,

Françoise ARMANI,
Pouvoir à Didier LEMÉE

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,